

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1093)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 406

présenté par
M. Salles et M. Gomes

AVANT L'ARTICLE 7

Après le mot :

« connaissances »,

rédigier ainsi la fin de l'intitulé de la section 3 :

« et de compétences ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans la mesure où le contenu du socle n'est pas formellement défini par le projet de loi, rien ne justifie l'adjonction du mot « culture ».

Cet ajout est d'autant moins justifié qu'il apparaît, en effet, redondant par rapport au dispositif actuel.

Il est donc proposé de supprimer cet ajout de pure opportunité sémantique ou politique.